

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 30 MAI 2018

N° 2018-06-09

L'an deux mille dix-huit, le trente mai à dix-sept heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-deux mai deux mille dix-huit, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Henriette MARTINEZ :

Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u> En exercice : 27 Présents (mini 9) : 15
<u>Nombre de voix</u> En exercice : 36 Présentes : 16 Exprimées par pouvoirs : 11 Total (mini 19) : 27
Quorum atteint

**1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Mounir AARAB

**1 représentante du Conseil départemental de la Drôme
(porteur de 2 voix)**

Corinne MOULIN

**13 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs chacun d'1 voix)**

Marcel BAGARD, Christian BARTHEYE, Philippe CAHN, Rosy FERRIGNO, Marc GUERIN, Myriam HUGUES, Valery LIOTAUD, Henriette MARTINEZ, Jean-Jacques MONPEYSEN, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Claude AURIAS à Mounir AARAB, Eliane BARREILLE à Michel ROLLAND, Sébastien BERNARD à Pascale ROCHAS, Gérard COUPON à Philippe CAHN, Roger DIDIER à Henriette MARTINEZ, Marie-Pierre MONIER à Éric RICHARD, Marlène MOURIER à Corinne MOULIN.

Délégués excusés

Pierre-Yves BOCHATON, Pierre COMBES, Dominique GUEYTTE, Gérard TENOUX.

Le quorum étant atteint, Madame MARTINEZ déclare la séance ouverte à 17 heures.

Monsieur Éric RICHARD est nommé secrétaire de séance.

Objet : Développement territorial de la filière cameline en Baronnies provençales – Demande de subvention d'Agribiodrôme dans le cadre du programme Leader

- Vu la délibération du Bureau Syndical n°2017-08-05 du 4 septembre 2017 approuvant le financement d'Agribiodrôme pour son projet pluriannuel (2017-2020) d'accompagner des agriculteurs pour la mise en culture de la cameline,

La Présidente expose,

Agribiodrôme a déposé une demande de financement dans le cadre du programme LEADER Une Autre Provence. Le principe d'une participation financière du Parc sur les 3 années du projet a été voté le 4 septembre 2017.

Pour les deux premières années du projet, les budgets et les montants du co-financement sollicité auprès du Parc sont les suivants :

	Assiette éligible retenue au PDR	Montant de l'aide sollicitée auprès du Parc
Année 1 : du 20-03-17 au 20-03-18	5 160,20 €	825,64 €
Année 2 : du 20-03-18 au 20-03-19	6 882,20 €	1 101,16 €


La Présidente propose d'attribuer à Agribiodrôme pour son opération « Développement territorial de la filière cameline en Baronnies provençales », une subvention de :

- 825,64 € correspondant à 16 % d'une assiette éligible au programme LEADER « Une Autre Provence » de 5 160,20 € TTC pour l'année 1,
- 1 101,16 €, correspondant à 16 % d'une assiette éligible au programme LEADER « Une Autre Provence » de 6 882,20 € TTC pour l'année 2.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Décide** d'attribuer les subventions pour les années 1 et 2 de l'opération telles que décrites ci-dessus
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits


La Présidente
Henriette MARTINEZ